



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

SOMMAIRE

Page 1

L'ARTICLE DU MOIS

Lettre de Chantal Guerrier

Page 2

Interview de Michel Forst

Page 4

VU DANS LA PRESSE

La Cour des Comptes juge l'aide française à Haïti

EDITORIAL ————— janvier 2013 - n°114

Janvier, le mois anniversaire du « goudougoudou » sera toujours chargé d'émotion et de tristesse pour les Haïtiens et leurs amis. En témoigne une lettre adressée le 12 janvier dernier par Chantal Guerrier, Haïtienne, présidente du CHASO (Collectif Haïti Solidarité Oise), à ses homologues du Conseil d'Administration du CHF. Elle exprime dans ces quelques lignes l'immense douleur encore ressentie, trois ans après le séisme, par ceux qui furent touchés dans leur chair et dans leur cœur. Elle exprime aussi sa déception devant le peu de progrès réalisés. Emu par ce cri de souffrance, mais soucieux d'apporter un autre regard, le comité de rédaction de NIH a souhaité mettre en parallèle le désespoir et l'amertume des Haïtiens, victimes directes ou indirectes de la catastrophe, et

l'attitude volontariste et lucide de ceux qui se veulent porteurs d'espoir malgré les difficultés. C'est pourquoi nous vous proposons dans ce numéro deux messages que tout semble opposer : le témoignage de Chantal Guerrier et l'interview qu'a bien voulu nous accorder Michel Forst, expert indépendant des Nations Unies sur la situation des Droits de l'Homme en Haïti, au retour de sa mission en novembre dernier.

L'ARTICLE DU MOIS

Lettre de Chantal Guerrier

« Samedi 12 janvier 2013.

Trois ans. Trois longues années se sont écoulées depuis ce jour funeste du 12 janvier 2010. Ma mémoire s'en souvient. Mon corps s'en souvient. Pourtant, je n'étais pas en Haïti au moment du séisme. (...) Aujourd'hui encore, je me sens dans le même état qu'il y a trois ans. Un sentiment de ne pas savoir où poser mon corps. La douleur, je la ressens dans les moindres parties de mon être. Je suis comme quelqu'un qu'on a passé à tabac. Avec un gourdin enroulé dans un épais tissu. Les coups ne laissent aucune trace à l'extérieur mais la douleur est bien réelle de l'intérieur. Je sens même des hématomes çà et là. (...)

Un peu partout en France où il existe des associations franco-haïtiennes, des messes solennelles sont organisées pour commémorer la mémoire des victimes du tremblement de terre. Je décide de ne pas y assister, cependant toutes mes pensées vont vers les victimes et les disparus. (...)

Je suis par la pensée avec les gens qui prient un peu partout. Je me demande surtout comment je peux faire pour apporter quelque chose à mon pays, à mes compatriotes, à part prier. Quoi faire pour que mon pays s'oriente vers la voie d'un réel développement, où la justice, l'éducation et la santé soient accessibles au plus grand nombre ?

Il y a trois ans, je pensais comme beaucoup d'autres qu'il fallait tout faire pour éviter que de tels désastres se reproduisent et causent tant de perte en vies humaines. Qu'il fallait réfléchir à des solutions pour aider le pays à combattre la pauvreté, le sous-développement, la misère, l'ignorance, l'incurie, etc. J'étais parmi ceux qui pensaient que ce drame allait ouvrir les yeux de nos dirigeants et ceux de la minorité qui possède tout alors que la grande majorité de la population croupit dans une misère indécente.

J'étais parmi ceux qui plaidaient pour une aide au développement durable et non une aide d'urgence de courte durée, qui rend les gens dépendants et abandonnés ensuite à leur sort sans moyens de devenir autonomes. Un projet de développement qui tient compte des réalités du pays, du manque de moyens, de la faiblesse de la formation (dans un pays où les intellectuels et les savoir-faire quittent chaque année le pays par centaines pour aller chercher ailleurs une vie meilleure).

Je pensais comme tant d'autres que la solution c'est de considérer les Haïtiens comme acteurs de leur développement et du développement de leur pays.

Trois ans après, lorsque je constate comme d'autres que des milliers de personnes vivent encore dans des lambeaux de ce qui reste des tentes provisoires, lorsque l'on constate que les décombres subsistent encore dans certains quartiers, lorsque l'on voit que même le symbole du pouvoir qu'est le palais national est toujours à terre, sans projet concret de reconstruction.

Quand on sait aussi les sommes mirobolantes qui ont été récoltées par des individus touchés par le drame

et persuadés qu'ils faisaient un acte utile et humain. Quand on sait que la majorité des sommes promises n'ont pas été versées et que celles qui ont été effectivement perçues ont été gérées de manière calamiteuse. (...)

C'était le moment de rassembler tous les citoyens épargnés par le séisme, mais aussi d'inviter ceux qui sont à l'extérieur à participer à l'effort pour aller plus vite, plus loin et mieux. Le proverbe « Men anpil, chay pa lou » trouverait là tout son sens.

C'était le moment de montrer au monde entier que la devise inscrite sur notre monnaie « L'union fait la force » n'est pas qu'une simple phrase trouvée par hasard.

C'était l'occasion, s'il n'y en avait qu'une, pour les plus riches de prouver leur amour pour leur pays Haïti, sinon dans les paroles des chansons.

C'était aussi le moment plus que jamais de faire mentir tous ceux qui prétendent- car ça les arrange - que « Haïti est le pays le plus corrompu de la planète ».

Trois ans ont passé. Quelles sont les perspectives d'avenir pour le pays? Quels projets de gouvernement ou de l'Etat haïtien, quelles actions pour sortir tous ces gens de dessous les bâches et sacs de plastique? Quelle vision pour le pays? Quel projet de reconstruction? Quel projet de développement?

Trois ans se sont passés. Je suis toujours déterminée à faire de mon mieux pour « aider » mon pays. Mon engagement, depuis bientôt dix ans, reste intacte. Mais j'avoue que je me sentirais mieux si je voyais une amélioration dans la vie des gens. »

Interview de Michel Forst

Michel Forst se rend régulièrement en Haïti pour y étudier le fonctionnement du pays dans les domaines de la justice, la police, le système pénitentiaire et l'accès aux droits économiques et sociaux. Il avait fait une intervention au cours de l'Assemblée Générale du CHF, en mai 2012, après une précédente mission en Haïti et avait alors exprimé sa satisfaction, prudente certes, mais pleine d'espoir devant la mise en œuvre de réformes attendues dans le domaine de l'Etat de droit. Après sa dernière mission, en novembre 2012, son appréciation semble plus réservée. Il nous a accordé une interview dont voici les termes essentiels.

Collectif Haïti de France - *En rentrant d'Haïti après votre mission de novembre dernier, vous n'avez pas caché, lors d'interviews données à des*

représentants de la presse haïtienne, votre inquiétude et votre déception. Pourquoi?

Michel Forst - Mon opinion n'est pas aussi tranchée. En réalité, les journalistes haïtiens ont essentiellement retenu mes réserves par rapport au slogan du Premier Ministre Laurent Lamothe : « Haïti is open for business ». Au début, les annonces de réformes attendues, signal que les choses pouvaient changer, étaient un signe d'espoir. Mais ce qui persiste aujourd'hui est un sentiment d'insécurité : insécurité physique d'abord (viols, kidnappings). Insécurité liée aux problèmes climatiques : après le séisme, la canicule, l'ouragan Sandy, le pays souffre. Insécurité économique : les prix des matières premières augmentent, l'aide humanitaire diminue, l'argent manque. Insécurité politique : beaucoup de promesses de campagne auxquelles

on a cru ne sont pas encore réalisées. Et surtout, pour s'implanter, les entreprises ont besoin de sécurité juridique (cadastre, état civil, droit social, salaire minimum, possibilités de recours devant les juridictions haïtiennes, chambres d'arbitrage, lutte contre la fraude).

Pour toutes ces raisons, il faut reconnaître qu'Haïti n'est pas encore prête à accueillir les investisseurs. Le CIRH (Commission intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti) a présidé à la construction de zones franches où des usines sont construites, souvent au détriment de terres agricoles, mais sont considérées comme des zones de non-droit par les organisations haïtiennes. A Caracol, l'une de ces zones franches, pourtant considérée comme un modèle par le Président Martelly, les droits sociaux élémentaires ne sont pas appliqués, les salaires sont très bas et il n'y a pas d'inspection du travail.

La période est compliquée. Beaucoup d'Haïtiens souffrent encore de la crise humanitaire, on peut le constater dans les provinces, à Jacmel et Léogane, par exemple. Récemment Hervé Ladsous, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a déclaré, lors d'une visite en Haïti que l'Etat de droit est une condition nécessaire pour garantir la confiance des investisseurs étrangers. Pourtant, des efforts sont faits dans le sens d'une amélioration de la situation : en août 2012 l'homme d'affaires Gregory Mews a été nommé coprésident du Conseil pour l'Investissement aux côtés du ministre Thierry Mayard Paul. Des programmes se mettent en place. Mais une conjonction d'événements freine les progrès, beaucoup de promesses prendront du temps.

CHF - *Quel est le sens de la décision annoncée par le ministre canadien de la Coopération, Julian Fantino, du gel de l'aide canadienne ?*

MF - Lors d'une visite en Haïti, le ministre a été choqué par les déchets qui jonchent les rues de Port-au-Prince. Il a déclaré que les Haïtiens ne travaillaient pas assez et qu'ils devaient se prendre en main. Il s'agit davantage d'un geste pédagogique que d'une décision définitive mais de nombreuses associations canadiennes ont protesté.

CHF - *Comment peut-on expliquer qu'il y ait encore dans les camps de 220 000 à 300 000 personnes ? D'après le New York Times, 1,2 milliards de dollars ont été affectés à l'installation de camps provisoires alors que seulement 215 millions de dollars ont été consacrés à la construction de logements*

permanents.

MF - Il a fallu faire face à l'urgence. Néanmoins ces chiffres sont le reflet de l'absence d'un véritable projet global. Certains terrains sont attribués dans des conditions illégales. Nigel Fisher, le coordonnateur de l'Action humanitaire pour Haïti, a déclaré « *On n'a pas assez travaillé sur la partie Reconstruction* »

CHF - *Vous prônez la création d'un Comité interministériel sur l'Etat de droit. Quelle sera la fonction de son dirigeant ?*

MF - Il devrait être une sorte de Vice-Premier ministre, veiller à ce que, sous la direction du Premier ministre Laurent Lamothe, les ministères engagent l'action de leur administration dans la mise en place de l'Etat de droit. De nombreux ministères, la justice, la police, l'intérieur, la condition féminine, les affaires sociales, le commerce, les finances, détiennent des pièces du puzzle de l'Etat de droit qu'ils ne peuvent pas assembler si personne n'est là pour coordonner.

CHF - *Que fait le gouvernement pour la décentralisation ?*

MF - C'est une de ses priorités. Un programme d'appui à la réforme de l'Etat est financé par l'Union Européenne. Le but est de faire en sorte qu'une décision prise par le ministère puisse être suivie et exécutée par les autorités territoriales. L'Etat haïtien s'accorde cinq années pour effectuer cette réforme. Un forum a été organisé, en novembre 2012, en présence de Laurent Lamothe et du chargé d'affaire de l'Union Européenne.

CHF - *L'équipe gouvernementale actuelle est-elle solide ?*

MF - Il faut faire confiance à Martelly et à son équipe. Ils ont beaucoup à faire. Ils ont des plans, des projets. Laurent Lamothe est un chef d'entreprise intelligent qui a entrepris beaucoup. Le Président a été élu démocratiquement et il a une vraie priorité, l'Etat de droit. La ministre des Finances, Carmelle Jean-Marie, a une vraie maîtrise du budget de l'Etat, malgré les difficultés engendrées par la baisse des recettes de l'Etat et de l'aide internationale.

CHF - *Sur la Justice, le fonctionnement de la Justice, vous jugiez en Mai 2012 que les premières annonces étaient positives avec la nomination, enfin ! du Président de la Cour de Cassation qui, selon la Constitution, est également Président du Conseil supérieur du Pouvoir Judiciaire - Conseil qui nomme les magistrats et est garant de leur indépendance -*

et Président du C.A. de l'Ecole de la Magistrature.

MF - En novembre 2012, les premiers signaux de réformes ne sont pas bons. Bien que la magistrature haïtienne ne manque pas de compétences, je vois continuer des pratiques de nominations et de révocations de magistrats à des fins partisans ou politiques. Les magistrats travaillent peu. Plusieurs magistrats en poste n'ont pas fait d'études de droit. J'ai demandé au Ministre de la Justice de confier à l'Inspection Judiciaire de procéder à une évaluation de la manière dont fonctionne la chaîne pénale afin de faire cesser des arrestations ou des détentions illégales ou arbitraires.

CHF - *Le système pénitentiaire ?*

MF - L'état des prisons, où 8 860 personnes sont détenues, est alarmant pour ne pas dire épouvantable. L'espace de chaque prisonnier varie de 0,6 à 0,33 m². La prison de Croix-des-Bouquets avait été rénovée mais l'absence de budget de fonctionnement va vite ramener à néant cet effort qui se voulait emblématique.

CHF - *La Police ?*

MF - La certification individuelle de chaque policier progresse, des femmes entrent dans la Police. Et la nomination d'un nouveau Chef de l'Inspection de la Police qui a recruté six nouveaux inspecteurs me rend assez confiant. Pourtant, la section Droits de l'homme de la Minustah fait état de bastonnades, de conflits non traités, de malversations. Le recours à la Police resterait souvent problématique. S'y ajoute l'absence de moyens matériels et notamment de véhicules qui rend les interventions de l'Inspection Générale difficiles ou inefficaces. L'extrême faiblesse du budget de l'Etat haïtien reste une des causes de beaucoup des insuffisances constatées. Je tiens à rendre hommage à la Protectrice du Citoyen (OPC), Madame Florence Elie, qui a de son mieux lutté contre les abus. Cette action de l'OPC doit être renforcée.

CHF - *En conclusion de cet entretien où vos observations sont complexes, quels sont les éléments qui vous donnent une relative confiance ?*

MF - Eh bien Haïti est sorti d'une longue période de violence où se sont succédé des dictatures, des militaires, des macoutes, des chimères... Pour la deuxième fois, des élections présidentielles ont eu lieu dans des conditions satisfaisantes. C'est un retour des institutions. Cet Etat légal précède l'Etat de droit qui se met en place progressivement, notamment avec une Police réformée et hiérarchisée. Je vois une vraie prise de conscience des acteurs politiques vis à vis des Fondements de l'Etat de droit.

Les questions posées par la présence de la Minustah devraient s'apaiser : quand le pays sera stabilisé, la présence des forces de la Minustah diminuera, la Police haïtienne prendra plus d'importance et les Haïtiens verront alors la Minustah moins comme une force d'occupation que comme une coopération aux forts investissements. Le départ de la Minustah que beaucoup d'Haïtiens attendent, n'est pas encore pour demain, on parle de l'horizon 2016-2017. Mais pour que la Minustah quitte le pays, il faut que des conditions soient réunies. Et notamment dans le domaine de la protection qui est le mien, il faut mettre en place ce que j'appelle " les 4 Piliers de la protection " :

- Le Comité interministériel sur l'Etat de droit, sous l'autorité d'un délégué interministériel rattaché directement au Premier ministre.
- Le renforcement de l'action de l'OPC (protection du citoyen) pour assurer la protection contre la mauvaise administration et les abus de droit.
- La protection contre les risques naturels.
- L'ouverture à Port-au-Prince, par la section des Droits de l'homme de l'ONU, d'un bureau du Haut-commissariat aux Droits de l'homme.

Avis aux lecteurs ! L'équipe de rédaction de Nouvelles Images d'Haïti est ouverte à toute proposition, critique, remarque sur les articles qui paraissent. N'hésitez pas à lui donner votre avis.

VU DANS LA PRESSE ET L'EDITION

La Croix - 11 Janvier 2013 -La Cour des Comptes juge l'aide française à Haïti

A l'issue d'un travail mené depuis 18 mois et nourri de 2 missions sur place, les magistrats livrent des conclusions globalement favorables aux acteurs de l'aide humanitaire.(...) L'aide publique française apportée à Haïti représente

2% du total des sommes versées par la communauté internationale. Côté ONG, les ONG françaises ont contribué pour 12% au total de l'aide privée mondiale.(...) La transparence financière doit encore être améliorée.